



## Équipe spécialisée Alzheimer (ESA)



### ★ Qu'est-ce qu'une ESA ?

L'ESA est une équipe pluridisciplinaire qui réalise à domicile des séances de réhabilitation auprès des personnes atteintes à un stade léger ou modéré de la maladie d'Alzheimer. Elle a pour vocation de prévenir et compenser la perte d'autonomie dans la vie quotidienne, d'améliorer la qualité de vie et favoriser le maintien à domicile dans les meilleures conditions.

### ★ Public cible

L'ESA s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée (démence vasculaire, maladie à corps de Lewy, démence fronto-temporal (DFT),...) diagnostiquée à un stade léger à modéré de la maladie (Mini-Mental State Examination : MMS > = 15), quel que soit leur âge.

### ★ Modalités d'accès

- L'ESA intervient sur prescription médicale.
- La personne doit être domiciliée sur le territoire d'intervention de l'équipe.

### ★ Missions /activités

L'ESA propose un programme de soins personnalisé à domicile qui est construit en équipe en prenant en compte les centres d'intérêts de la personne, pour une durée de 12 à 15 séances de réhabilitation réparties sur 3 mois.

L'objectif de cet accompagnement est de :

- Maintenir les capacités et développer des stratégies pour pallier les troubles de la mémoire et du comportement ;
- Soutenir, conseiller et informer les proches aidants
- Améliorer la relation patient-aidant
- Adapter l'environnement (conseil sur l'aménagement du logement, relais avec des structures et dispositifs adaptés).

L'ESA intervient au domicile, et certaines d'entre elles peuvent également intervenir dans les structures médico-sociales non médicalisées (cf. [fiche foyer de vie](#), [fiche foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés](#)).

### ★ Intervenants professionnels

Les compétences qui peuvent être disponibles au sein de l'ESA :

- Un professionnel paramédical coordinateur ;
- Ergothérapeute et ou psychomotricien ;
- Assistant de soins en gérontologie (ASG) ;
- Psychologue clinicien.

L'équipe peut travailler en collaboration avec des partenaires libéraux (kinésithérapeutes, orthophonistes, professeurs d'activités physiques adaptés etc...) ou conseiller leurs interventions en fonction des besoins de la personne.

## ★ Autorité, financement et coût pour l'utilisateur

L'autorisation de fonctionnement de l'ESA est délivrée par l'agence régionale de santé (ARS).

Le fonctionnement et les interventions de l'ESA sont entièrement pris en charge par l'assurance maladie sous forme de forfait.

L'ESA fait partie d'un service de soins infirmiers à domicile (cf. [fiche SSIAD](#)).

Il n'y a aucun coût pour l'utilisateur.

## ★ Références juridiques

- Cahier des charges national des équipes spécialisées Alzheimer à domicile (Annexe 1 de la circulaire DGCS/SD3A/2011/110 du 23 mars 2011 relative à la mise en œuvre des mesures médico-sociales du plan Alzheimer 2008-2012 / mesure 6) ;
- Modalités de mise en œuvre de la tranche 2012 des équipes spécialisées Alzheimer à domicile (ESA) : assouplissement du seuil capacitaire (Annexe 5 de la circulaire n°DGCS/5C/DSS/1A/2012/148 du 5 avril 2012 relative aux orientations de l'exercice 2012 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées) ;
- Plan maladies neuro-dégénératives 2014-2019 ;
- Feuille de route Maladies neuro-dégénératives 2021-2022.



### Pour en savoir plus

[Rechercher une ESA en Ile de France dans l'annuaire de l'offre handicap neurologique\\*](#)

(annuaire en cours de peuplement)

[\\*Guide d'utilisation de l'annuaire](#)

